



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 4 MAI 2023

(CGCT : art. L.2121-15)

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le jeudi 4 mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures selon convocation du vendredi 29 avril deux mille vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

Absents : M. Jean-Paul BIGNET, Mme Annie WYBRECHT, Mme France FORTANIER, M. Philippe BALLET.

Pouvoirs : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme Annie WYBRECHT à M. Raymond CHAUMETTE, Mme France FORTANIER à Mme Patricia DESSALLES.

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	6	3	6	9	9	0	0

ORDRE DU JOUR :

Dossier N°1 : Délibération 2023-023 portant sur les contrats de location et de maintenance du photocopieur

Actuellement : coût trimestriel 498.41€

➤ M. le Maire a contacté différentes sociétés pour avoir leur proposition d'offres :

SOCIETE	Photocopieur	Tarif location trimestrielle HT	Maintenance		Frais fixes (Divers) HT	Coût Trimestriel HT				
			Noir et blanc forfait 1500 HT	Couleurs 1000 HT						
Bureau et Gestion Montluçon	Konica Minolta C250i	297,00	0,0052	0,0520	15,00	389.30				
							Forfait installation offert		Prix fixes sur 5 ans	
							Retour matériel 350.00€			
Bureau Systèmes 87 Limoges	Konica Minolta C250i	223,00	0,0037	0,0370	0,00	290.55				
							1er trimestre offert		Prix fixes sur 5 ans	
							Retour matériel 350.00€		Forfait installation 150€	
Koésio Aquitaine Floirac 33 Agence Guéret	Konnnect	213.00	0.0040	0.040	30.00	289.00				
							Forfait installation offert		Prix fixes sur 6 ans	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,

- **DE RETENIR** la proposition de la société **Koésio**
- **ET DE CONCLURE** avec cette société des contrats de location et maintenance.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de location et maintenance auprès de la société Koésio.



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	6	3	6	9	9	0	0

Dossier N°2 : Délibération 2023-024 2022 portant sur les demandes D'AIDES financières au titre du « FONDS VERT » ET DU FEDER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de La Cellette envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert », et par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de la Mairie (classée en passoire énergétique par l'audit 2021) et propose également dans le cadre de la transition énergétique l'installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation et vente de l'excédent.

Ce projet comprend :

- L'Isolation des murs et plafonds par des matériaux biosourcés, le remplacement des fenêtres bois très anciennes, de la porte d'entrée et le remplacement des radiateurs « grille-pain » s'avèrent nécessaire dans le cadre des économies d'énergie.
- L'installation de Panneaux photovoltaïques sur le préau avec raccordement au compteur Linky

Prévision d'économie de 40% : avec l'isolation intérieure des murs, le remplacement des fenêtres en double vitrage, le remplacement des radiateurs « grille-pain » par des radiateurs à économie d'énergie et intelligence.

Le coût prévisionnel s'élève à **63 762.06€ HT** soit **76 541.47€ TTC** est susceptible de bénéficier d'aides financières au titre du Fonds Vert 2023 et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Financement prévisionnel :

Etat-Fonds Verts	30%	19 128.62€
FEDER	50%	31 881.03€
Autofinancement	20%	<u>12 752.41€</u>
Total		63 762.06€ HT

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'État au taux de 30%, au titre du dispositif « Fonds Vert »,
- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au taux de 50%
- **AUTORISE** le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'État et de la Région et à signer tout document s'y afférant.
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97
mairielacelle@orange.fr

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	6	3	6	9	9	0	0

Dossier N°3 : Délibération 2023-025 portant sur les conditions de location en gérance de l'auberge et du local « ancienne épicerie »

M. le Maire rappelle que la gérante de l'Auberge de la Tour à envoyer un pli recommandé pour résilier son bail au 30 septembre 2023.

M. le Maire signifie au conseil municipal qu'il faut arrêter les conditions de location pour le futur repreneur :

- 1) Qui sélectionne le candidat :
 - Le Conseil Municipal
 - la commission des finances
 - création d'une commission AD HOC :
- 2) Fixer le loyer : 585€ actuellement
 - La 1^{ère} année : fait -on un prix moindre ?
 - Quel Montant ?
 - ou des mois gratuits ?
- 3) Le local de l'ancienne épicerie : quelles conditions ?
 - gratuit la 1^{ère} année ?
 - petit loyer par la suite ???
 - quel montant ?
- 4) Reprise du mobilier actuel par la commune ?
- 5) Bail commercial :
 - avec appui d'un avocat ?
 - indexation dès la 2^{ème} année ?

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- **QUE LE CHOIX du repreneur** soit effectué par **une commission AD HOC** composée du Maire et des 3 Adjoint.
- **DE FIXER LE PRIX du loyer à 485€ HT soit 545€ TTC à partir du 4^{ème} mois (3 premiers mois gratuits)**
- **De METTRE** à disposition le local épicerie gracieusement pendant un an et à partir du 13^{ème} mois à **190€ TTC**
- **PAS DE REPRISE** du matériel par la commune.
- **INDEXATION du bail commercial** à partir de la 4^{ème} année selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)
- **D'AUTORISER** M. LE Maire à faire appel à un avocat pour conseil pour établir le Bail Commercial.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le bail commercial selon les décisions nommées ci-dessus et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	6	3	6	9	9	0	0

Dossier N°4 : La Présentation du projet agro-photovoltaïques d'un administré sur la commune a été reporté, vu que le projet n'est pas prêt à ce jour.

Dossier n°5 : Délibération 2023-026 portant sur la subvention accordée au comice agricole de l'ancien canton de Châtelus-Malvaleix

M. le Maire lit la demande du Président, M. DUCLUZEAUD, du Comice agricole de L'ancien canton de Châtelus -Malvaleix qui demande une subvention de 200€ pour le Comice Agricole qui se déroulera le 9 septembre à Roches.



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Le conseil municipal de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** la somme de 200€ de subvention de lancement au Comice Agricole de l'ancien canton de Châtelus -Malvaleix.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	6	3	6	9	9	0	0

Questions Diverses :

- **Plan de résilience : Agence de l'eau**
M. le Maire précise que l'Agence de l'eau va subventionner les EPCI pour l'interconnexion à 60% et l'Etat à 20%.
Le Maire donne l'échéancier pour la communauté des Portes de la Creuse en Marche pour 2025 au lieu de 2026.
- **ALISOL (ALimentation SOLidaire)**
M. Le Maire informe que la Banque Alimentaire de la Creuse s'est muni d'un véhicule subventionné par le Conseil Départemental, la région.
La Banque Alimentaire de La Creuse avec le secours catholique et la Croix Rouge se mobilisent pour apporter une aide alimentaire plus près de chaque bénéficiaire qui se trouve à plus de 10 kms d'un centre de distribution.
Pour le c
Secteur de La Cellette le camion sera les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois à Genouillac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La CELLETTE, Le 4 MAI 2023

Publié et affiché le /2023

M. Camille CARCAT

M. Raymond CHAUMETTE

Le Maire

Le secrétaire de séance